Nations Unies S/2021/797

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 septembre 2021, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 7 septembre 2021 (S/2021/796), dans laquelle vous faisiez part de votre intention de demander à l'Assemblée générale, à titre de mesure temporaire, une subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2022, a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Sachant que le versement d'une subvention serait une mesure temporaire visant à remédier à la situation financière actuelle du Tribunal spécial pour le Liban, les membres du Conseil prennent note de votre intention de demander à l'Assemblée générale une subvention afin de couvrir le déficit découlant du fait que le Liban et les donateurs habituels du Tribunal spécial devraient verser, pour 2022, des contributions moins élevées que prévu, étant entendu que la subvention sera ensuite remboursée au moyen des contributions volontaires reçues par le Tribunal spécial, que les obligations applicables en matière de communication de l'information à l'Assemblée seront honorées et que le principe du financement volontaire du Tribunal spécial ne sera pas modifié.

Les membres du Conseil soulignent que les contributions du Liban, ainsi que celles des donateurs, devraient demeurer l'une des principales sources de financement du Tribunal spécial, notamment à l'égard de ses fonctions résiduelles, et qu'il faudrait redoubler d'efforts pour éviter de recourir à des subventions à l'avenir.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

21-12955 (F) 170921 170921

Merci de recycler